

L'influence de l'organisation du travail des ORP sur les activités réelles des conseillers en personnel et des répondants entreprises du canton de Fribourg.

Isabelle NICOLET-PASCHOUD, spécialisation Gestion des Carrières

Directeur de mémoire : Dr.. Sylvie FRANZ, Université de Lausanne

Expert : Pr.. Jean-Pierre DAUWALDER, Université de Lausanne

Décembre 2009

L'influence de l'organisation du travail des ORP sur les activités réelles des conseillers en personnel et des répondants entreprises du canton de Fribourg.

Isabelle NICOLET-PASCHOUD

Résumé

Le vécu de l'organisation du travail des ORP⁴ fribourgeois par les conseillers en personnel, les contradictions perçues entre les exigences du SECO⁵ répercutées au niveau cantonal et le travail de suivi des demandeurs d'emploi sont des éléments qui font partie intégrante de la problématique globale de la reconnaissance au travail.

Cette recherche a permis de mettre en évidence un clivage certain entre les activités réelles des conseillers en personnel et les lignes directrices des ORP. Dans cette optique, l'existence de marges de manœuvre permet aux conseillers en personnel de mener à bien leur mission de placement et de contrôle, tout en s'occupant d'un public souvent fragilisé. Les activités d'écoute et de soutien font partie de l'activité quotidienne des conseillers en personnel, dans un système qui n'évalue pas cet axe de travail, au profit de la gestion administrative des dossiers en charge de chaque conseiller.

Mots Clés

Chômage, Travail prescrit, Répondant entreprises, SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie), Travail réel, Pouvoir, SPE (Service Public de l'emploi), Reconnaissance au travail, Marge de manœuvre, ORP (Offices Régionaux de Placement), Conseiller en personnel, Compétences